

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES MILLE-ÎLES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Mille-Îles tenue le mardi 21 mars 2023 à 19 h 30, exceptionnellement au Centre de formation des Nouvelles-Technologies, 75, rue Duquet, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES : Carolyne Asselin
Geneviève Blais
Isabelle Cloutier
Carole Dallaire
Josée Ducharme
Lessead Jaziri
Alain Jutras
Nathalie Martel
Julie Meloche
Edna Myrthil, vice-présidente
Gautier Njokou, président
Michel Perron
Christian Slachetka
Émilie St-Jacques

Directrice générale : Nathalie Joannette

Secrétaire générale : M^e Marie-France Dion

Invités : Lucie Mathieu, directrice générale adjointe, DG
Barbara Bédard, directrice par intérim, SRH
Isabelle Guay, directrice, SOST
Isabelle Bernier, directrice adjointe, SRF
M^e Josiane Landry, directrice adjointe, SSGC
Annie Renaud, directrice adjointe, SEJ

Absence : Francis Le Quellec a prévenu de son absence
Valérie Venne a prévenu de son absence

Le président, M. Gautier Njokou, explique au public la raison pour laquelle la séance débute avec quelques minutes de retard. Il souligne l'importance de l'étude du dossier faisant l'objet de la présente séance par les membres du conseil d'administration en comité plénier privé.

1. POINTS STATUTAIRES

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION ET CONSTATATION DU QUORUM

Les membres du conseil d'administration présents forment quorum sous la présidence de M. Gautier Njokou, président.

Il est 19 h 45.

La secrétaire générale, M^e Marie-France Dion, atteste que la procédure de convocation a été respectée.

2. ORDRE DU JOUR

2.1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution n° CA-230321-316

Il est proposé par Mme Nathalie Martel

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

1. Points statutaires
1.1. Ouverture de la séance, vérification de la procédure de convocation et constatation du quorum
2. Ordre du jour
2.1. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions du public (30 minutes)
4. Services éducatifs
4.1. Secteur des jeunes
4.1.1. <i>Politique organisationnelle des services de garde (SEJ-18) – pour adoption</i>
5. Clôture
5.1. Levée de l'assemblée

DE PERMETTRE au président d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

Le président, M. Gautier Njokou, s'adresse au public. Il indique que lors de la séance du 21 février dernier, les membres du public ont fait part de leurs préoccupations sur le plan financier, de l'accessibilité au service de garde et aussi au sujet de la pénurie de main-d'œuvre, en lien avec le projet de *Politique organisationnelle des services de garde (SEJ-18)*. Il précise que les membres du conseil d'administration ont entendu ces préoccupations et que les services administratifs se sont mobilisés pour travailler une proposition révisée en vue de la présente séance.

Il ajoute que les membres du conseil d'administration ont fait le choix de travailler en comité plénier, préalablement à la séance publique, dans l'objectif de s'assurer d'une bonne compréhension des enjeux soulevés par la Politique et les impacts dans les milieux.

Il termine en précisant que la sécurité des élèves demeure une priorité pour les membres du conseil d'administration. La directrice générale, Mme Nathalie Joannette, présente les membres des services administratifs présents. Elle rappelle la mission du Centre de services scolaire, ainsi que le respect des rôles et responsabilités des instances.

Le président convient avec les membres du conseil d'administration que, considérant le nombre d'inscriptions à la *Période de questions du public*, les prolongations de la *Période de questions du public* seront de 30 minutes plutôt que de 15 minutes, comme prévu au *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration*.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La secrétaire générale, M^e Marie-France Dion, précise les règles de la *Période de questions du public*.

Madame Tania Boissonneault, parent, interpelle les membres du conseil d'administration quant aux coûts relatifs au service de surveillance à l'heure du diner, ainsi que l'impact des récupérations et activités spéciales se tenant à l'heure du diner. De plus, elle se questionne sur la façon dont est financé présentement le service des dineurs.

La directrice adjointe des Services éducatifs aux jeunes, Mme Annie Renaud, précise que les périodes de récupération sont assumées par les enseignants, et Mme Isabelle Bernier, directrice adjointe du Service des ressources financières, indique que les reçus d'impôts seront émis. Il n'y a donc pas d'impact. De plus, le financement du service des dineurs est présentement assumé par le budget de fonctionnement de l'école.

Madame Audrey Legault, parent, interpelle les membres du conseil d'administration quant aux critères de sélection pour les enfants qui auront droit au service et le principe de la fratrie.

Madame Annie Renaud indique que le service sera offert à tous. Pour la période du matin et du soir, le critère retenu est l'âge seulement. Pour la période du diner, s'ajoute au critère de l'âge celui de la distance de marche. De plus, la fratrie ne fait pas partie des critères prévus dans le projet de Politique.

Madame Mélanie Villemaire, présidente du conseil d'établissement (CÉ) de l'école Cœur à cœur, l'Alternative, accompagnée de parents de l'école, interpelle les membres du conseil d'administration au sujet d'une lettre rédigée par le CÉ de l'école Cœur à cœur, l'Alternative, qui fait état de leurs préoccupations, notamment au sujet de la pénurie de main-d'œuvre, de l'organisation d'activités à l'heure du diner, de la capacité de payer de certaines familles, de la sécurité des élèves, ainsi que du retrait du service de dépannage. La lettre est versée au répertoire des présentes sous la cote 93.

Le président informe Mme Villemaire que les membres du CA ont pris acte de sa lettre et indique qu'elle aura des réponses dans la présentation qui suivra.

Madame Mélanie Letarte, parent, s'était préalablement inscrite à la *Période de questions du public*. Toutefois, n'étant pas présente à la séance, aucune question n'est posée.

Monsieur Michel Genois, président du CÉ de l'école des Mésanges, interpelle les membres du conseil d'administration quant au processus de consultation de la Politique, la possibilité de mesures d'atténuation des coûts et la présence d'un plan de contingence.

Le président indique que le processus menant à l'élaboration de ce projet de politique a débuté il y a longtemps.

Des réflexions ont d'abord été menées d'un point de vue administratif, notamment par le Comité permanent des services de garde. Des discussions ont également eu lieu depuis deux ans dans plusieurs conseils d'établissement. Ce processus a mené au projet de Politique qui a été proposé au conseil d'administration du 13 décembre dernier, en séance publique.

Le processus de consultation s'est déroulé dans tous les conseils d'établissement de la mi-décembre 2021 au début février 2022. Pour s'assurer de la compréhension des enjeux, les services éducatifs ont produit une capsule explicative qui a été rendue disponible à tous les membres des CÉ. Il a été mentionné que les tarifs familiaux prendraient fin et que le coût réel serait la norme.

Les membres des conseils d'établissement ont pu, en plus du visionnement de la capsule lors de leur séance, poser leurs questions à leur direction d'établissement. Comme lors de tous les processus de consultation, c'est lors de ces séances que les membres ont pu demander des explications pour comprendre les impacts du projet de Politique dans leur établissement. Il est à noter que les Services éducatifs aux jeunes a été interpellé par le comité de parents pour des questions de précision ou d'interprétation de la Politique et s'est rendu disponible pour y répondre. Aucune autre demande de la part des CÉ n'a été formulée durant la période de consultation.

Enfin, le président précise que les commentaires que l'on retrouve dans le retour de consultation de la présente Politique illustrent une compréhension des impacts de la Politique proposée.

Madame Annie Renaud poursuit en précisant que toutes les écoles auront des modalités pour éviter des bris de service. Quelques exemples de celles-ci, dont le plan de continuation des services, seront énoncés lors de la présentation.

Madame Barbara Bédard, Directrice du Service des ressources humaines, ajoute que le ratio est un élément faisant partie des conventions collectives.

Madame Josée Coursol, parent, interpelle les membres du conseil d'administration quant à la réalité des parents ayant un horaire variable et l'impact sur le service offert dans un tel cas.

Madame Annie Renaud indique qu'il y a toujours la possibilité d'inscrire un enfant avec un horaire variable avec un délai, selon les règles de fonctionnement du service de garde. Dès qu'il est inscrit, il y a possibilité de modifier l'horaire.

Madame Véronique Beaudoin, parent, s'était préalablement inscrite à la *Période de questions du public*. Toutefois, n'étant pas présente à la séance, aucune question n'est posée. À sa demande, une réponse à ses questions a été formulée par écrit par la secrétaire générale.

Madame Nathalie Laflèche, parent, accompagnée de son conjoint et de son enfant, interpelle les membres du conseil d'administration sur la possibilité que son enfant soit retourné à la maison le jour même, sans avertissement, dans un contexte où elle travaille à l'extérieur.

Madame Annie Renaud répond qu'il y aura un délai d'avertissement raisonnable de quelques jours. De plus, elle indique que les directions d'école ont une bonne écoute des parents et prendront la bonne décision en fonction de l'élève.

Madame Annie Lefebvre, parent, présidente du CÉ de l'école Sauvé, interpelle les membres du conseil d'administration quant à la possibilité de bris de service dû au manque de personnel, au retrait du service de dépannage, à l'augmentation importante des coûts, et du manque de formation du personnel. De plus, madame Lefebvre ajoute que le retrait du service des dîneurs n'est pas une recommandation du MEQ. Une lettre en appui à son intervention est déposée au répertoire des présentes sous la cote 94.

M^e Josiane Landry, secrétaire générale adjointe et directrice adjointe du Service du secrétariat général et des communications, précise que plusieurs réponses aux questions se trouveront dans la présentation. De plus, elle indique que selon la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire assure la surveillance à l'heure du dîner, selon certaines modalités.

Madame Marie Grignon, membre du CÉ de l'école Sauvé, interpelle les membres du conseil d'administration quant à l'assurance de la sécurité des enfants par l'école si le service de dépannage n'est plus offert.

Madame Annie Renaud indique qu'en cas de problème ou d'urgence, l'école ne laissera pas un enfant quitter seul. Cependant, si les situations deviennent récurrentes, l'école vous invitera à régulariser l'inscription de l'élève.

Madame Marie-Noël Boivin-Durand, parent, interpelle les membres du conseil d'administration quant à la nécessité d'une autorisation parentale pour retourner un élève à la maison à l'heure du dîner.

M^e Josiane Landry confirme qu'il n'y a pas d'autorisation écrite à obtenir du parent s'il doit quitter l'école à l'heure du dîner. Elle réitère l'objectif de la Politique, soit la continuité des services.

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Résolution n^o CA-230321-317

Il est proposé par M. Christian Slachetka

DE PROLONGER la période de questions du public de 30 minutes.

Adopté

Il est 20 h 28.

Monsieur Benoît Lefebvre, parent de cinq enfants fréquentant le CSSMI, interpelle les membres du conseil d'administration quant au défi de recrutement des éducateurs et éducatrices pour la rentrée scolaire 2023 et le respect du ratio.

Madame Barbara Bédard explique le plan de déploiement de la main-d'œuvre, la possibilité de jumeler des fonctions, les activités de recrutement et l'offre de formation du personnel.

Madame Audrey Roy, parent, interpelle les membres du conseil d'administration quant à la possibilité d'offrir le service de transport du midi et, le cas échéant, comment se détermine le rayon.

Madame Annie Renaud répond que le rayon n'a pas été déterminé à ce jour par le Service de l'organisation scolaire et du transport.

Madame Véronique Mainville, parent de deux enfants fréquentant les écoles Terre-des-Jeunes et Curé-Paquin, interpelle les membres du conseil d'administration quant à la charge mentale des familles que soulève cette politique et la possibilité que certains parents ne puissent plus inscrire leurs enfants au service de garde.

Madame Annie Renaud indique que d'autres centres de services scolaires ont pris ce virage et les parents ont considéré d'autres avenues, faisant en sorte que le nombre d'inscriptions au service de garde a diminué.

Madame Mélanie Thibodeau, parent, interpelle les membres du conseil d'administration quant à la priorisation des enfants inscrits au service de garde pour le service du dîner.

M^e Josiane Landry répond que les seuls critères à considérer sont l'âge de l'élève et la distance de marche pour le service du dîner.

Madame Bénédicte Soudry, parent et représentante du comité de parents pour l'école des Perséides, interpelle les membres du conseil d'administration et fait la lecture d'une lettre adressée au président, laquelle est déposée au répertoire des présentes sous la cote 95.

Le président l'informe que les membres du conseil d'administration ont reçu sa lettre et ajoute que des réponses aux questions lui seront données lors de la présentation faite par les services administratifs.

Madame Cindy Lavictoire Scardocchio, parent, interpelle les membres du conseil d'administration quant à la distance de marche et l'impact sur le temps de dîner de l'enfant. Elle précise par ailleurs avoir obtenu une réponse à ses autres questions lors des différentes interventions du public.

Madame Annie Renaud rassure le parent que son enfant restera à l'école à l'heure du dîner, compte tenu de la distance de marche. Elle ajoute qu'un plan de communication est prévu pour les parents une fois l'adoption de la Politique.

Monsieur Michel Levert, président du comité de parents, interpelle les membres du conseil d'administration pour que le projet de Politique ne soit pas adopté dans sa forme actuelle. Il suggère que la surveillance du dîner soit déterminée dans chacun des milieux par le conseil d'établissement et ajoute que les milieux doivent s'assurer d'avoir du personnel remplaçant pour éviter les bris de service.

Le président, M. Gautier Njokou, prend acte des commentaires du président du comité de parents.

Madame Karine Lapointe, employée du CSSMI à titre de surveillante d'élèves dans un établissement du secondaire, interpelle les membres du conseil d'administration quant à la possibilité que des surveillantes d'élèves doivent quitter leur emploi afin d'être présentes à la maison à leur du dîner pour leurs enfants d'âge du primaire.

Madame Annie Renaud indique que, considérant l'âge de ses enfants, ils dîneront à l'école. Elle ajoute qu'une formation offerte par la Croix-Rouge : *Gardiens avertis* est également disponible.

Madame Marianne Mainville, parent de l'école Curé-Paquin, interpelle les membres du conseil d'administration quant à la sécurité des enfants devant retourner à la maison sur l'heure du dîner. Elle propose de demander aux enseignants d'aider à la surveillance au dîner. Elle soulève aussi un enjeu de sécurité dans le cas où certaines familles ne peuvent pas inscrire leur enfant pour des raisons financières.

Madame Annie Renaud précise que l'aide des enseignants est prévue dans le plan de continuation des services. Ils pourraient être sollicités pour aider. M^e Josiane Landry ajoute également que des actions sont prévues dans le plan de communication concernant le volet financier.

Il est 20 h 51.

4. SERVICES ÉDUCATIFS

4.1. Secteur des jeunes

4.1.1. POLITIQUE ORGANISATIONNELLE DES SERVICES DE GARDE (SEJ-18) – ADOPTION

Une présentation visuelle du dossier de la *Politique organisationnelle des services de garde* (SEJ-18) est projetée à l'intention des membres du conseil d'administration et du public présent.

Il est 21 h 18.

La directrice des Services éducatifs aux jeunes, Mme Isabelle Cloutier, présente les principaux enjeux de ce dossier, soit les impacts financiers et l'éventualité de bris de service. Ces préoccupations sont partagées par le CSSMI. Elle souligne que ce dernier a prévu des plans pour éviter les bris de service, et ce, afin d'assurer la sécurité de tous les élèves.

Il est 21 h 19.

Le président, M. Gautier Njokou, rappelle qu'une proposition a été déposée au cahier de la présente séance. Les deux coquilles suivantes audit projet de résolution sont corrigées :

- La correction du nom de la politique abrogée en remplaçant la phrase « *D'ABROGER la Politique organisationnelle des services de garde* (SEJ-18) » par la phrase suivante :
 - « *D'ABROGER la Politique sur les services de garde en milieu scolaire* (FGJ-18) »
- L'ajout de la date de l'abrogation de ladite politique par l'ajout des mots « au 30 juin 2023 » à la fin de la phrase afin que cette dernière se lise comme suit :
 - « *D'ABROGER la Politique sur les services de garde en milieu scolaire* (FGJ-18) au 30 juin 2023; »

Ainsi, la proposition déposée lors de la séance du conseil d'administration du 21 février 2023 et insérée au cahier de la présente séance se lit comme suit :

POLITIQUE ORGANISATIONNELLE DES SERVICES DE GARDE (SEJ-18) – ADOPTION

Proposition

Pour ce point, Mme Isabelle Cloutier déclare son intérêt à titre de directrice des Services éducatifs aux jeunes et annonce qu'elle s'abstient de participer aux délibérations et à la décision.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution n° CA-221213-288
- C) Résolution n° CA-230221-306
- D) *Politique organisationnelle des services de garde* (SEJ-18) modifiée

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2022, du *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire* et du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées*;

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Mille-Îles doit prévoir les modalités d'organisation des services de garde;

ATTENDU que le 13 décembre 2022, le conseil d'administration adoptait pour consultation, par la résolution n° CA-221213-288, le projet de la *Politique organisationnelle des services de garde* (SEJ-18);

ATTENDU la consultation du projet de *Politique organisationnelle des services de garde* (SEJ-18) effectuée auprès des conseils d'établissement, du comité de parents et des syndicats et associations;

ATTENDU que le 21 février 2023, lors de la séance ordinaire du conseil d'administration, ce dernier renvoyait, par la résolution n° CA-230221-306, le dossier de la *Politique organisationnelle des services de garde* (SEJ-18), pour étude, à une séance privée spécifique du comité plénier, le 21 mars 2023;

ATTENDU les avis reçus lors de la consultation;

ATTENDU la majorité des réponses favorables à la proposition présentée;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Alain Jutras

D'ABROGER la *Politique sur les services de garde en milieu scolaire* (FGJ-18) au 30 juin 2023;

D'ADOPTER la *Politique organisationnelle des services de garde* (SEJ-18), comme déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long réité;

DE MANDATER la Direction générale afin qu'elle s'assure de l'application du plan d'atténuation des impacts financiers sur les parents de la manière suivante :

- Pour l'année scolaire 2023-2024 : appliquer une réduction de 40 % sur la différence entre le tarif pour le premier enfant de 2022-2023 et le coût réel prévu de chaque école;
- Pour l'année scolaire 2024-2025 : appliquer une réduction de 20 % sur la différence entre le tarif pour le premier enfant de 2022-2023 et le coût réel prévu de chaque école.

DE VERSER ladite *Politique* au répertoire des décisions du conseil d'administration.

Il est 21 h 23.

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CA-230321-318

Il est proposé par M. Lessead Jaziri

DE SUSPENDRE les délibérations pour 10 minutes.

Adopté

Il est 21 h 39.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CA-230321-319

Il est proposé par Mme Julie Meloche

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 21 h 51.

AMENDEMENT À LA PROPOSITION

Résolution n° CA-230321-320

Pour ce point, Mme Isabelle Cloutier déclare son intérêt à titre de directrice des Services éducatifs aux jeunes et annonce qu'elle s'abstient de participer aux délibérations et à la décision.

Il est proposé par M. Alain Jutras

D'AMENDER la proposition initiale en intégrant à l'article 5.4.3 de la *Politique organisationnelle des services de garde* (SEJ-18), au début de la deuxième phrase, le texte suivant : « **Dans un souci de prioriser la poursuite des services**, si malgré l'application de ce plan, **et uniquement en dernier recours**, une proposition... », et ce, de manière à ce que le premier alinéa de l'article 5.4.3 se lise comme suit :

« 5.4.3 Dépassement de la capacité d'accueil et d'encadrement du service de garde

À la rentrée scolaire ou à tout autre moment durant l'année, si les inscriptions ou la fréquentation dépassent la capacité d'accueil et d'encadrement du service de garde, la direction appliquera un plan de continuation des services. Dans un souci de prioriser la poursuite des services, si malgré l'application de ce plan, et uniquement en dernier recours, une priorisation des élèves à qui le service sera offert doit être effectuée et une liste d'attente doit être constituée, cela devra se faire selon les critères suivants : ... ».

Adopté

DEUXIÈME PROPOSITION D'AMENDEMENT

Résolution n° CA-230321-321

Pour ce point, Mme Isabelle Cloutier déclare son intérêt à titre de directrice des Services éducatifs aux jeunes et annonce qu'elle s'abstient de participer aux délibérations et à la décision.

Il est proposé par M. Christian Slachetka

DE RETIRER l'article 5.4.3 de la *Politique organisationnelle des services de garde* (SEJ-18).

Le vote est demandé par Mme Julie Meloche.

POUR (2) : Lessead Jaziri et Christian Slachetka.

CONTRE (11) : Carolyne Asselin, Geneviève Blais, Carole Dallaire, Josée Ducharme, Alain Jutras, Nathalie Martel, Julie Meloche, Edna Myrthil, Michel Perron, Émilie St-Jacques et Gautier Njokou.

ABSTENTION (0).

La deuxième proposition d'amendement est rejetée à la majorité

Par conséquent, la proposition initiale telle qu'amendée est déposée comme suit :

POLITIQUE ORGANISATIONNELLE DES SERVICES DE GARDE (SEJ-18) – ADOPTION

Résolution n° CA-230321-322

Pour ce point, Mme Isabelle Cloutier déclare son intérêt à titre de directrice des Services éducatifs aux jeunes et annonce qu'elle s'abstient de participer aux délibérations et à la décision. Mme Josée Ducharme mentionne qu'elle ne s'est pas retirée des délibérations, car ce point n'a pas d'incidence sur son travail malgré qu'elle soit technicienne en service de garde.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution n° CA-221213-288
- C) Résolution n° CA-230221-306
- D) *Politique organisationnelle des services de garde* (SEJ-18) modifiée

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2022, du *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire* et du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées*;

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Mille-Îles doit prévoir les modalités d'organisation des services de garde;

ATTENDU que le 13 décembre 2022, le conseil d'administration adoptait pour consultation, par la résolution n° CA-221213-288, le projet de la *Politique organisationnelle des services de garde* (SEJ-18);

ATTENDU la consultation du projet de *Politique organisationnelle des services de garde* (SEJ-18) effectuée auprès des conseils d'établissement, du comité de parents et des syndicats et associations;

ATTENDU que le 21 février 2023, lors de la séance ordinaire du conseil d'administration, ce dernier renvoyait, par la résolution n° CA-230221-306, le dossier de la *Politique organisationnelle des services de garde* (SEJ-18), pour étude, à une séance privée spécifique du comité plénier, le 21 mars 2023;

ATTENDU les avis reçus lors de la consultation;

ATTENDU la majorité des réponses favorables à la proposition présentée;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Alain Jutras

D'ABROGER la *Politique sur les services de garde en milieu scolaire* (FGJ-18) au 30 juin 2023;

D'ADOPTER la *Politique organisationnelle des services de garde* (SEJ-18), avec les amendements adoptés (rés. n° CA-230321-320), de manière à ce que le premier alinéa de l'article 5.4.3 de la *Politique* se lise comme suit :

« 5.4.3 Dépassement de la capacité d'accueil et d'encadrement du service de garde

À la rentrée scolaire ou à tout autre moment durant l'année, si les inscriptions ou la fréquentation dépassent la capacité d'accueil et d'encadrement du service de garde, la direction appliquera un plan de continuation des services. Dans un souci de prioriser la poursuite des services, si malgré l'application de ce plan, et uniquement en dernier recours, une priorisation des élèves à qui le service sera offert doit être effectuée et une liste d'attente doit être constituée, cela devra se faire selon les critères suivants : ... ».

DE MANDATER la Direction générale afin qu'elle s'assure de l'application du plan d'atténuation des impacts financiers sur les parents de la manière suivante :

- Pour l'année scolaire 2023-2024 : appliquer une réduction de 40 % sur la différence entre le tarif pour le premier enfant de 2022-2023 et le coût réel prévu de chaque école;
- Pour l'année scolaire 2024-2025 : appliquer une réduction de 20 % sur la différence entre le tarif pour le premier enfant de 2022-2023 et le coût réel prévu de chaque école.

DE VERSER ladite *Politique* au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 96.

Le vote secret est demandé par Mme Carolyne Asselin.

POUR (9).

CONTRE (4).

Adopté à la majorité

Il est 22 h 16.

DISSIDENCE

Bien que le vote était secret, M. Christian Slachetka demande d'inscrire sa dissidence à la résolution n° CA-230321-322.

5. CLÔTURE

5.1. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE Résolution n° CA-230321-323

Il est proposé par M. Christian Slachetka

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 22 h 18.

Gautier Njokou, président

M^e Marie-France Dion, secrétaire générale